PARIS (MPE-Média) - Marché des quotas de gaz à effet de serre : L'UIC appelle à une stabilité règlementaire du marché du carbone, suite à un récent recul du Parlement européen sur cette question sensible. Verbatim de cet appel.

Les industriels de la chimie sont soumis au système dit ETS* qui les oblige à acheter des quotas carbone selon un système de mise aux enchères. Le Parlement européen vient de se prononcer en faveur d'une proposition dite de « backloading » ; cette dernière vise à retarder de plusieurs années la mise aux enchères d'une partie des quotas afin de faire remonter artificiellement le prix du carbone.

L'Union des Industries Chimiques (UIC) prend acte de la décision du Parlement, quoiqu'elle reste convaincue que le backloading n'est pas une mesure nécessaire.

En effet, les industriels de la chimie en France tiendront, de toutes façons, leurs engagements de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2020, soit une diminution de 60 % des émissions de GES par rapport à 1990, année de référence. Cette mesure, aura par ailleurs comme effet de renchérir le coût de l'énergie pour les entreprises, qui souffrent déjà d'un déficit de compétitivité, en particulier en raison du coût du gaz trois à quatre fois inférieur aux États-Unis qui exploitent leur gaz de schiste.

Stabilité des règles

L'UIC appelle à ce que ce vote clôture les débats sur les ajustements de la période en cours. La stabilité des règles de la directive ETS doit à présent être garantie pour les industriels jusqu'en 2020. Il est également urgent de définir les objectifs post 2020 de réduction des émissions de GES, ainsi que les moyens pour les atteindre, dans un contexte d'action climatique international que l'UIC espère contraignant.

« Le seul moyen durable de faire remonter le prix du quota carbone est de ré-industrialiser l'Europe. C'est l'axe de travail qui doit concentrer les efforts de l'Union européenne » déclare M. Jean Pelin, directeur général de l'UIC, en conclusion de cet appel.

La Rédaction

A propos de l'UIC – L'Union des Industries chimiques (UIC) a pour mission de promouvoir l'industrie chimique en France et en est le porte-parole. L'industrie chimique en France est le 2e producteur européen, le 7e producteur mondial. Avec un chiffre d'affaires de 88,9 milliards d'euros en 2012 et 155.740 salariés, elle est un des tout premiers secteurs industriels en France.

Plus de détails sur :

www.uic.fr

SOUSCRIPTIONS, LIENS COMMERCIAUX SUR MPE-MEDIA

« MATIERES PREMIERES ENERGIES MEDIA »

TARIFS DES SOUSCRIPTIONS A LA LETTRE ET AU SITE INTERNET MPE-MEDIA :

LETTRE MPE-MEDIA + SITE WEB: 690€ HT/AN, 1.350€ HT/2 ANS

LETTRE MPE-MEDIA*: 395€ HT/AN, 750€ HT/2 ANS

SITE WEB MPE-MEDIA* : 295€ HT/AN, 550€ HT/2 ANS

*PRIX DE BASE POUR DEUX ADRESSES DE COURRIEL PAR ENTREPRISE, TARIFS DEGRESSIFS POUR 3 A 10 ADRESSES ET PLUS

MPE MEDIA
Au cœur des Matières

TARIFS DE LA PUBLICITE, DES MESSSAGES COMMERCIAUX OU « CORPORATE » DES ENTREPRISES :

LIEN COMMERCIAL DIRECT DE WWW.MPE-MEDIA A VOTRE SITE : 990€ HT/AN, 1.800€ HT/2 ANS + ADHESION O

PUBLICITES SUR LETTRE & LE SITE WEB MPE-MEDIA : 90€ HT/LETTRE, 990€ HT/AN (12 EDITIONS/AN)

PAIEMENT SUR FACTURE ENVOYÉE À RECEPTION DES COMMANDES

RENSEIGNEMENTS ET DEMANDE DE SOUSCRIPTIONS A ADRESSER A :

MPE-MEDIA EDITIONS

TEL : +336 60 58 89 26

contact@mpe-media.com

www.mpe-media.c